

Questions CHSCT

24 Juin 2016

Chauffeurs du ramassage volaille :

- Quels sont les horaires de début et de fin de travail de l'ensemble des chauffeurs du ramassage des volailles ?
- Les chauffeurs doivent utiliser un produit désinfectant.
 - o Qui prépare le produit ?
 - o Il n'y a pas d'étiquette sur le bidon, car le produit est transvasé dedans. Nous voulons la notice d'utilisation ainsi que la composition du produit ?
 - Tous les produits doivent être étiquetés et dans leur emballage d'origine.
 - o Quels types de masques de protection sont fournis aux chauffeurs pour les protéger ?
 - o Les chauffeurs ont-ils une formation d'hygiène et de sécurité ?
 - o Ont-ils une formation pour utiliser le produit ?
 - o Quelles sont les autres protections fournies aux personnes qui utilisent ces produits ?

Atelier GMS :

- Pourquoi la direction laisse rentrer dans l'atelier GMS des personnes des sociétés extérieures ou d'autres ateliers avec leurs chaussures de sécurités provenant de dehors sans protections ?
- Pourquoi la direction laisse entrer dans l'atelier GMS des personnes avec une simple cape, en papier ou plastique, où tous leurs vêtements de ville sont apparents (col, pantalon, manche de pull et autres) ?
- Pourquoi avez-vous laissé entrer les salariés de Proaction avec leur sac à dos qui provenait de l'extérieur dans l'atelier GMS ?
 - o Ces personnes entrent et interviennent en cours de production, et sont au contact des produits au même titre que les salariés du service.
- Autre exemple : un stagiaire de la maintenance pendant 2 journées de forte activité est venu en renfort travailler sur chaîne à la GMS en tant que pré marqueur.
 - o Ce stagiaire n'était pas en stage de pré marquage, donc vous ne respectez pas le contenu de son stage.
 - o De plus, il était avec un bleu de travail noirci par de la graisse ou autre... Et là encore, d'une part ses vêtements de travail n'étaient pas conformes à la tenue réglementaire de l'atelier. Et d'autre part on voyait ses vêtements civils non cachés.
 - o Pourquoi la direction ne fournit pas les tenues de travail réglementaire ?
 - o Pourquoi la direction ne fait pas respecter les mêmes règles d'hygiène à tout le monde dans un même service ?

Plusieurs salariés de la GMS ont remonté les faits au responsable du service et au chef d'équipe qui nous ont dit que c'était normal qu'ils ont le droit et vu avec la direction.

- Lors des changements de procédures et de lieux pour badger et se laver les mains, un minimum de prévention serait préférable au flicage. Vous mettez un comité d'accueil de 5 personnes composé des services de la direction et de la qualité surveillent les salariés, mais laissent passer une personne sans se laver les mains. Heureusement que cette personne qui s'était lavée les mains au lieu habituel est retournée d'elle-même se laver les mains pour la deuxième fois au nouvel emplacement. Lorsque la salariée a fait le remarque "mais personne n'a vu que je ne me suis pas lavée les mains ?" le responsable de service répond "mais si on y avait bien vu". Ce qui confirme la démarche de vouloir sanctionner les gens plutôt que de faire de la prévention.
- Les journées de travail de 9 h par jours sur 5 jours sont très fatigantes à la GMS. Les salariés demandent de renforcer les équipes et prévoir des journées moins longues.

- A plusieurs reprises, certains responsables de service et de production se sont permis de suivre les représentants du personnels CGT en les collant au corps, les empêchant d'effectuer leur mission de représentant du personnel. Ils ne sont pas venus leur dire quelque chose, mais les suivre en permanence, et tout le temps que les élus étaient présents dans l'atelier. Il s'agit d'une entrave ! Soutenez-vous cette entrave de la part de votre encadrement ou allez-vous leur expliquer la législation en vigueur concernant les représentants du personnel, leurs droits, et leur libre circulation ?

Ces entraves ne se font qu'à l'encontre des élus et mandatés CGT, nous vous rappelons que l'employeur à obligation de neutralité, et qu'il ne peut donc ni faire de discrimination à l'encontre d'une organisation, ni favoriser une organisation syndicale par rapport à une autre !

- Depuis environ 1 mois il est demandé à chaque salarié 1000 barquettes heures pour les pièces légères et 800 pour les lourdes au service GMS. Alors que depuis des années selon les conditions de travail réunies il était établi environ 120 colis soit environ 720 pièces heure pour pièces légères et 90 colis soit 540 pièces lourdes. Aujourd'hui rien ne justifie un tel changement de rendement.
 - o Les machines sont les mêmes
 - o Aucune modification de poste
 - o Aucune amélioration des conditions de travail, au contraire :
 - Les journées sont plus longues
 - Les semaines sont fatigantes
 - Les produits de plus en plus lourds.
 - L'approvisionnement cartons n'est toujours pas réglé, et le sous-directeur nous a interdit de quitter notre poste pour aller en chercher sur palettes
 - Les salariés ne peuvent plus modifier manuellement les numéros de lots en cas de changements de produits, et doivent aller chercher "seulement" le responsable du service
 - Nous manquons constamment de stock en produit Dinde, Poulet...
 - Il y a un manque de chariots, et du coup les piles de stockage de marchandises sont rehaussées à 8 au lieu de 7 et dépassent les épaules, ce qui est une pénibilité ! cette situation génère des douleurs, et va provoquer des maladies professionnelles !
 - Il y a de plus en plus de produits non conformes (poids, qualité...) car il faut travailler de plus en plus vite ce qui ne permet pas la qualité des produits...
Exemple : de nombreuses barquettes d'aiguillettes de poulets étaient rouges de sang, pleines de gras... Pourtant ces barquettes sont passées dans plusieurs services sans que personne n'agisse jusqu'au service GMS

En conséquence, rien ne vous permet de pouvoir augmenter les cadences unilatéralement.

Nous vous demandons de ralentir les cadences pour pouvoir effectuer un travail de qualité, pour des meilleures conditions de travail.